

SYNDICATS NATIONAUX de l'INSEE
CGT, CFDT, CGT-FO, SUD

Communiqué de presse

Les syndicats CGT, CFDT, CGT-FO et SUD de l'Insee dénoncent les levées d'embargos de données de la statistique publique par F. Fillon et C. Lagarde

Le 12 mai au soir, François Fillon puis Christine Lagarde ont rompu un, puis deux embargos d'indicateurs économiques : la croissance du produit intérieur brut en France au 1er trimestre 2011, et l'estimation flash de l'emploi sur la même période.

Ils ont ce faisant enfreint le principe 6 du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne qui garantit une égalité de traitement envers tous les utilisateurs (*). A cette fin, la publication d'indicateurs tels que la croissance, est annoncée pour une date et un horaire précis. Si les gouvernants et les médias ont accès à ces données quelques heures auparavant, c'est afin qu'ils puissent, à cette heure dite, communiquer des analyses de cette information.

En diffusant ou en commentant les résultats avant la date de parution, un membre du gouvernement perturbe ce processus de mise à disposition de l'information. Il s'approprie les résultats en imposant son analyse à la population.

Ces deux ruptures ne sont pas les premières du genre. Le gouvernement est un habitué des commentaires avant la date de publication. L'Institut l'a reconnu par la voix de son directeur général devant l'Autorité de la Statistique Publique : le 19 janvier dernier, il a expliqué qu'en septembre 2010, pour diminuer les risques de rupture d'embargo, les publications des indicateurs principaux ont été avancées de 8h45 à 7h30. Cela ne suffit manifestement pas : dès le 30 septembre, le ministre du Budget (François Baroin) avait annoncé la prévision de croissance de l'Insee, qui devait être publique à 22h uniquement. Nous ne comptons plus les petites phrases des ministres qui commentent les résultats, alors qu'ils sont toujours sous embargo.

Parce qu'elles sont inacceptables, nous dénonçons ces pratiques.

Nous demandons que l'Autorité de la Statistique publique, chargée de garantir l'indépendance professionnelle dans la conception, la production et la diffusion de statistiques publiques, se saisisse enfin de ce dossier.

Nous demandons que dorénavant, la statistique publique communique les données aux gouvernants dans les mêmes conditions qu'à la presse écrite.

A Paris le 19 mai 2011

() Principe 6 : « Tous les utilisateurs ont accès aux publications statistiques au même moment et dans les mêmes conditions, et tout accès privilégié préalable à la diffusion accordé à un utilisateur extérieur est limité, contrôlé et rendu public. En cas de fuites, les modalités **de la diffusion sont adaptées de manière à garantir l'égalité de traitement.** »*